

Ville d'Épinay-sur-Seine

**DECISION PORTANT APPROBATION D'UN CONTRAT
AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE**

DELEG.A4-22/ 449

Le Maire d'Épinay-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 modifiée par la délibération du 30 juin 2022 portant délégation au Maire d'Épinay-sur-Seine, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il convient de fixer par convention les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE

Article 1 : La convention pour la mise en place d'ateliers scientifiques sur le thème de la transition écologique pour le centre socioculturel des Econdeaux au sein de la réserve écologique située au 7^e rue de Saint-Gratien à Épinay-sur-Seine, est approuvée.

Article 2 : La convention l'association LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE – 2-20 avenue du Président Salvador Allende – Bâtiment Mozinor à Montreuil (93100), prend effet :
- les 21 et 28 juillet 2022 de 17h00 à 19h00
- le 4 août 2022 de 17h00 à 19h00.

Article 3 : Aucune incidence financière n'est à prévoir pour les 2 ateliers du mois de juillet, qui sont financés dans le cadre des subventions allouées par le biais du Contrat de Ville 2022. Le montant dû pour l'atelier du 4 août 2022 s'élève à **300,00 € nets de taxes (trois cents euros)** conformément au devis n° IDF-DEV-2022-0214 annexé au présent contrat, prévu au budget communal.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou plein contentieux.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, publiée et notifiée à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS ILE DE FRANCE.

Fait à Épinay-sur-Seine,
le 19 JUL. 2022

Le Maire,

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée



Eugénie PONTHER

Publié le:

19/07/2022